



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MARS 2022**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux et le dix mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal d'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de Monsieur Roland BROQUET, Maire d'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS.

Etaient présents : Mmes et MM Claire ADAM, Romain ARNAUD, Pierre BAILLY, Emilien BIGNON, Séverine BROQUET, Roland BROQUET, Maggy CARON, Emeline DE BRUIN, Johann DE BRUIN, Christie DEZERT, Anne-Lise DURAND, Florent GAUROIS, Philippe GOFFART, Sabrina GUYON, Edith L'HOSTE, Claude LAPIERRE, Sophie MASSIASSE, Alain NOUGARET, Agnès RAGOT, Bernard SADY, Gérard TRUTAT, Sylvie VELUT.

Absents ayant donné procuration : Mme Vanessa CHEVALLIER à M Emilien BIGNON, Mme Eléonore DE FRESCHEVILLE à M Roland BROQUET, M Julien GOFFART à M Philippe GOFFART, M Pierre MARCHAL à Mme Sophie MASSIASSE, Mme Estelle MIGNOT à Mme Claire ADAM, Monsieur Pascal RANC à M Bernard SADY

Absents excusés : M Reynald CARLOT,

Nombre des membres afférents au Conseil Municipal : 29

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres votants : 28

Monsieur le Maire et Madame Dézert sont retenus par une réunion à Pâlis en début de séance. Ils rejoignent le conseil à 20h00 lors du débat d'orientation budgétaire.

Monsieur Arnaud ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour:

Affaires générales

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Démission d'un conseiller municipal et installation du nouveau
- Approbation des Procès-verbaux des séances du 18 janvier 2022 et 25 janvier 2022
- Décisions du Maire
- Commissions municipales

Finances

- Débat d'orientation budgétaire
- Indemnité de gardiennage Eglise Aix 2021 - 2022

Gestion communale

- Création d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)
- Renforcement éclairage public – LEDs – Aix en Othe et Pâlis
- Convention SATESE pour Station d'épuration
- Route forestière Aix-Villemaur – Attribution marché de travaux
- Baux de chasse Aix en Othe – Avenant de prolongation
- Lancement appel d'offres – Menuiseries
- Marché de travaux Sanitaires Ecole – Choix du maître d'œuvre

- Désamiantage et Démolition préfabriqués Ecole
- Espace Coworking – convention de mise à disposition
- Adhésion à « Villes Internet »

Ressources humaines

- Création de deux postes adjoint technique
- Création adjoint administratif
- Création poste Rédacteur Territorial
- Création emplois saisonniers (Jobs d'été)
- Création poste animateur LAEP

Madame Claire ADAM est désignée secrétaire de séance.

Affaires générales

➤ Approbation des PV des séances du 18 janvier 2022 et 25 janvier 2022

Les procès-verbaux sont lus et adoptés à l'unanimité

➤ Démission d'un conseiller municipal et installation du nouveau

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que Monsieur Gérard DUPUIS, élu sur la liste « La Maison Commune pour Aix-Villemaur-Pâlis », a présenté, par lettre reçue en mairie le 17 février 2022, sa démission de son poste de conseiller municipal. Ce courrier a été adressé le 21 février 2022 pour information à Monsieur le Préfet de l'Aube, conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Monsieur Alain DROUET, par courrier reçu en mairie le 21 février 2022, informe ne pas vouloir prendre le poste de conseiller municipal.

Madame Sylviane BAILLY, par courrier reçu en mairie le 8 mars 2022, informe ne pas vouloir prendre le poste de conseiller municipal

Monsieur Reynald CARLOT est donc appelé à remplacer Monsieur Gérard DUPUIS au sein du conseil municipal.

En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020 et conformément à l'article L.270 du Code Electoral, Monsieur Reynald CARLOT est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et transmis en Préfecture.

Finances

➤ Débat d'orientation budgétaire

Monsieur Bernard SADY présente le rapport d'orientation budgétaire 2022 dont un exemplaire avait été adressé à chacun des conseillers municipaux.

Il expose que le contexte international aura des conséquences financières sur le budget 2022 notamment sur le domaine de l'énergie et des matières premières.

Il rappelle que le projet de territoire de la commune est inspiré de celui du PETR. Des décisions en matière d'investissement et de fonctionnement devront être prises rapidement et auront des impacts sur la prochaine décennie :

- Etude du bâti communal
- Mode de fonctionnement de l'accueil de loisirs (régie, prestation de service, délégation de service)
- Etude pour la réalisation d'une pelouse synthétique sur le terrain de foot d'Aix en Othe

- Salariat d'un ou plusieurs médecins
- Devenir de l'ancien terrain de camping d'Aix en Othe
- Etude pour la valorisation énergétique du bois en lien avec le PETR.

Monsieur Gaurois intervient sur ce dernier thème. Il expose que cette étude devrait être menée par la commune seule pour qu'elle aboutisse plus rapidement. De plus, il serait nécessaire de réaliser une étude sur l'énergie dans sa globalité (chauffage, électricité, ...)

Monsieur Trutat déclare que ce rapport d'orientation lui paraît être un catalogue d'actions que la commune voudrait faire mais sans développement logique. Il manque une évaluation des recettes et dépenses pour chacune des actions.

Il constate que les dépenses de fonctionnement notamment les frais de personnel sont en forte progression (+35% en 2ans). Il est donc indispensable de faire des économies sur le fonctionnement (énergie) afin de pouvoir dégager de l'autofinancement nécessaire au financement des investissements.

Il s'interroge que le projet de pelouse synthétique qui ne lui semble pas être une priorité compte tenu de tout ce qu'il y a à faire comme une étude de la voirie dans les hameaux.

Monsieur Sady lui répond que le projet de territoire a pour fil conducteur de développer l'attractivité de la commune en matière d'emplois, de commerces, de nouveaux ménages, ...

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312- 1 et D.2312-3,

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 dite loi NOTRe,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022,

VU le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire transmis à chaque membre du conseil municipal,

CONSIDERANT l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget,

CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Prend acte** que le débat d'orientation budgétaire 2022 a eu lieu sur la base d'un rapport portant sur le budget de la Commune.

Monsieur Gaurois demande l'état d'avancement de deux dossiers : la construction des résidences Séniors à Pâlis et la réouverture de l'Eglise d'Aix.

Monsieur Broquet donne les éléments dont il a connaissance.

En ce qui concerne les résidences Séniors, le bornage doit être effectué la semaine prochaine et le démarrage des travaux est programmé pour le 2^{ème} trimestre 2022.

La réouverture de l'Eglise d'Aix est conditionnée par l'isolation du chœur pour pouvoir procéder au rebouchage de fissures et par l'obligation du passage d'une commission de sécurité.

➤ Décisions du maire prises en vertu de ses délégations

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises :

Domaine	Intitulé de la délibération	N° de la décision	Date transmission contrôle de légalité	Détails												
Patrimoine	Cession de gré à gré d'un véhicule communal	2022-001	17/01/2022	cession du véhicule immatriculé CJ-978-FV, de type Renault Camionnette Mascotte, à Monsieur Sébastien CHEVALIER pour un prix de 4 000,00 €												
Finances	Budget Service Eaux 2021 - Virements de crédits N°1 opérées depuis le chapitre 022 « Dépenses imprévues »	2022-002	17/01/2022	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Chapitre</th> <th>Article</th> <th>Objet</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>011</td> <td>6378</td> <td>Autres impôts, taxes et versements assimilés</td> <td>+ 15 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>022</td> <td>022</td> <td>Dépenses imprévues</td> <td>-15 000,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	Chapitre	Article	Objet	Montant	011	6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	+ 15 000,00 €	022	022	Dépenses imprévues	-15 000,00 €
				Chapitre	Article	Objet	Montant									
				011	6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	+ 15 000,00 €									
022	022	Dépenses imprévues	-15 000,00 €													
Commande publique				Fourniture et pose de caniveaux - Rue Vauquois												
Commande publique	Contrat de cession de licence de logiciels	2022-004	08/02/2022	Renouvellement logiciels informatiques avec JVS MAIRISTEM pour 3 ans Droits d'accès 5 100 € TTC Cession forfait annuel 9 702,00 € TTC												
Patrimoine	Acquisition matériels professionnels de cuisine	2022 - 005	10/02/2022	Rachat à la SARL le 4 saisons du matériel de cuisine pour 3 550 €												

➤ Indemnité de gardiennage Eglise Aix 2021

Monsieur le Maire rappelle, que les circulaires du 8 janvier 1987 et 29 juillet 2001 ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire ministérielle en date du 7 avril 2020, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent et est fixé à 479,86 € en 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** l'octroi d'une indemnité de gardiennage d'un montant de 479.86€ à la Paroisse d'Aix-en-Othe pour l'exercice 2021.

Gestion communale

➤ Création d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)

Monsieur le Maire expose que suite au groupe de travail sur « La Parentalité » dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, il en est ressorti le constat suivant :

- une perte du rôle et d'autorité parentale
- un réel appel au secours des familles
- un besoin de se recentrer sur les règles de vie
- l'importance de la place des réseaux sociaux, de la TV et des jeux vidéos dans la vie des enfants
- la phase de confinement a fait ressortir les problèmes d'addictions
- certaines familles sont en opposition au système scolaire
- il n'existe aucune structure d'accompagnement sur le territoire
- l'offre de service du Multi Accueil et des Assistantes Maternelles arrive à saturation.

En collaboration avec la CAF, un projet d'ouverture d'un lieu de soutien à la parentalité a été établi et est donc soumis à l'approbation du conseil municipal. En pièce jointe,

L'ouverture d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) est inscrite dans la rubrique projet et développement de la Convention Territoriale Globale qui lie la ville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Le LAEP permet aux enfants et aux parents de se rencontrer, de bénéficier d'un accompagnement par un professionnel, de parler des problématiques rencontrées. C'est un lieu gratuit et anonyme. Le fonctionnement est basé sur le libreaccès, la gratuité, la confidentialité.

L'ouverture du LAEP est prévue le 22 septembre 2022 dans les locaux de l'Accueil de Loisirs Roger Coge, les mardis matins en période scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la création d'un Lieur d'Accueil Enfants-Parents (LAEP).

➤ Renforcement éclairage public – LEDs – Aix en Othe et Pâlis

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir le renforcement de l'installation communale d'éclairage public – Passage en LED- sur :

- Aix-en Othe (bourg) : Remplacement de 219 lampes par des plateaux LED dans luminaires à conserver et remplacement de 157 luminaires vétustes par des luminaires de type Eclatec Stellium

Montant de la contribution de la collectivité = 77 000€

- Pâlis : Remplacement de 91 luminaires

Montant de la contribution de la collectivité = 27 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Demande** au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire.

- **S'engage** à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 9 du 22 décembre 2017 et n° 11 du 16 mars 2018 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 27 000,00 Euros.

- **S'engage** à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires

➤ Convention SATESE pour la réalisation de l'assistance technique départementale dans le domaine de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire expose que depuis 2001, le Département de l'Aube a mis à la disposition des collectivités équipées, le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE). Cette assistance est désormais réalisée par la Régie du SDDEA, à qui le Département a délégué les missions SATESE à partir du 1^{er} janvier 2022.

Cette assistance doit être formalisée par une convention d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2002 et fait l'objet d'une tarification qui reste fixée par le Département de l'Aube (1 076,60 € pour l'année 2022).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la Convention tripartite pour la réalisation de l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 3 ans.

- **Précise** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget assainissement 2022.

➤ Route forestière Aix-Villemoiron – Attribution marché de travaux

Suite à la consultation selon une procédure adaptée, 5 entreprises ont remis une offre.

L'ONF, en sa qualité de maître d'œuvre, procède à l'analyse de ces offres .

Des compléments devant être demandés aux soumissionnaires, ce dossier est reporté à un prochain conseil.

➤ Baux de chasse Aix en Othe – Avenant de prolongation

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2016-008 du 6 juillet 2016 dans laquelle la commune cède le droit de chasse dans la forêt communale d'Aix en Othe à

Lot n°1 : la Brosse 210 ha à Monsieur BURIDANT Jean-Pierre

Lot n°2 : Houssot 138ha 50 à Monsieur FIQUET Franck

Lot n°3 : Jarrurier 84 ha à Monsieur FIQUET Franck

Lot n°4 : Cornilly 20 ha à Monsieur FROTTIER Thierry,
Lot n°5 : Saint Rémeau 130ha 50 à Monsieur FIQUET Franck
Lot n°6 : Grand Gollot 116 ha à Monsieur FIQUET René

Il indique que ces conventions arrivent à échéance et proposent de les renouveler pour une année soit du 1/04/2022 au 31/03/2023.

Cette prolongation permettra de mener une réflexion globale sur le droit de chasse dans les forêts communales d'Aix-Villemaur-Pâlis et l'organisation de ces espaces entre les différents utilisateurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de prolonger, par avenant, les conventions de droit de chasse dans la forêt communale d'Aix-en-Othe pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} avril 2022.

- **Précise** que l'avenant porte uniquement sur l'article 3 des conventions. Les autres articles restent inchangés.

➤ Marché Public – Changement fenêtres sur bâtiments communaux

Monsieur le Maire rappelle le projet de changement de fenêtres sur certains bâtiments communaux (Ecole Jean Moulin, Mairie, Tennis) pour lequel des dossiers de subvention ont été déposés.

Après étude, chiffrage et analyse des situations (périmètre Monument historique), l'estimation des travaux s'élève à 190 000 € HT.

Dans le respect des règles de la commande publique, et afin de trouver l'offre la mieux-disante, la commune doit lancer une consultation pour un marché de travaux selon une procédure adaptée fixée par les dispositions des marchés publics en vigueur aux articles R.2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** le principe de changement de fenêtres sur des bâtiments communaux pour un montant estimatif de travaux de 190 000 € HT.

- **Approuve** le lancement d'une consultation pour un marché de travaux selon une procédure adaptée fixée par les dispositions des marchés publics en vigueur aux articles R.2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique

➤ Marché de travaux Sanitaires Ecole – Choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 décembre 2020, le Conseil Municipal a validé le principe d'une restructuration des sanitaires de l'école Jean Moulin. Il a également donné son accord pour le lancement des demandes de subvention.

Suite à la publication de l'avis d'appel à la concurrence pour une mission de maîtrise d'œuvre, un seul candidat a remis une offre : 3IA SAS (6, rue Carré – 10 000 Troyes) pour un montant HT de 15 500 € (15,5%).

A la demande de Madame Durand, Monsieur Johann De Bruin, salarié de cette entreprise, sort de la salle et ne prend pas part aux débats

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Confie** au bureau d'étude 3IA SAS, la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration des sanitaires de l'Ecole Jean Moulin pour un montant de 15 500 € HT, soit un taux de rémunération de 15,5 % du montant estimatif des travaux.

➤ Désamiantage et Démolition préfabriqués Ecole

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2016-077 du 19 septembre 2016, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder à la démolition des préfabriqués de l'école Jean Moulin. Il a également donné son accord pour le lancement des demandes de subvention.

Par arrêté préfectoral n° DCDL-BCF 2017123-003 en date du 03/05/2017, une subvention au titre de la DETR a été attribuée. Par arrêté n° SCIAT-PAT 2022-047-004, Monsieur le Préfet a accordé une prorogation du délai de commencement d'exécution jusqu'au 3 mai 2022.

Les travaux n'avaient pas été engagés dans l'attente d'un diagnostic amiante avant démolition. Celui-ci a été établi le 13/12/2019 par le bureau d'étude SOCOTEC.

Suite à ce diagnostic, de nouveaux devis de désamiantage et de déconstruction ont été demandés à des entreprises spécialisées.

L'offre de la SARL Masson et Fils s'élève à 29 156,00 € HT pour le désamiantage des 2 préfabriqués et 4 000,00€ HT pour leur déconstruction et évacuation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de retenir** la proposition de l'entreprise SARL MASSON et Fils d'un montant total de 33 156,00 € H.T. pour les travaux de désamiantage et de déconstruction
- **de régler** la dépense en investissement opération n°53 : Ecole Primaire Jean Moulin du budget principal

➤ Adhésion à « Ville Internet »

Monsieur le Maire expose que le développement de la société de l'information, dont les usages se sont diffusés au cœur de chacun des actes de la vie quotidienne et professionnelle de nos citoyens, est pour la mairie d'Aix-Villemaur-Pâlis, une opportunité de moderniser ses pratiques, de développer ses services et son territoire. Il porte également de nouveaux enjeux de service public et de démocratie.

« Villes Internet » permet à ses adhérents d'avoir accès aux services suivants :

- **L'espace de mutualisation, d'échange d'expériences et d'information**

- **Le Label Ville Internet @@@@**

Le Label National « Ville Internet » permet d'évaluer et de comparer le développement de la politique internet et numérique locale et de définir les axes d'évolution. C'est aussi une reconnaissance du travail de la ville au niveau national qui permet de valoriser sa politique publique en faveur de « l'Internet Citoyen ».

- **Le laboratoire de la Cité des Services**

Grâce au partenariat avec la Cité des Services, les membres pourront assister à des ateliers thématiques en présence d'experts du réseau « Villes Internet ». Les membres peuvent exposer leurs projets d'innovation, en discuter avec les personnes présentes et les mutualiser avec leurs homologues d'autres villes.

Des dossiers de l'innovation thématiques seront présentés aux membres pour qu'ils découvrent les nouvelles tendances des TIC et des analyses des politiques numériques des « Villes Internet ».

- **Des formations pour les élus**

A la demande des membres, des formations peuvent être organisées dans la ville pour accompagner les élus à mieux comprendre les enjeux des usages locaux du numérique et à construire une politique numérique durable.

- **Des groupes de travail thématiques**

Des groupes de travail thématiques sont régulièrement animés par « Villes Internet ». Les membres peuvent y participer et faire partager leurs expériences et exposer leurs problématiques (éducation, santé, coopération décentralisée...).

- **L'accompagnement « Ecoles Internet »**

C'est un accompagnement personnalisé pour la mise en place et la conduite d'une politique numérique éducative.

- **Les rencontres régionales et les séminaires « Villes Internet »**

- **La vie de l'association**

En tant que membre, il est possible de participer à la gouvernance de l'association et de participer aux choix stratégiques et aux orientations.

Le montant annuel de la cotisation à l'association «Villes Internet» est de 0,06 € x nombre d'habitants, soit 3 584 habitants x 0,06 = 215,04 € pour la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'adhérer à l'association « Villes Internet » pour l'année 2022 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à verser la cotisation de 215,04 euros pour l'année 2022

➤ Création espace Co Working

Monsieur le Maire propose la création d'un espace de coworking dans les locaux de la Mairie déléguée d'Aix-en-Othe (ancienne « salle bleue »), afin de :

- Limiter les flux pendulaires et mieux vivre au travail en proposant un nouvel espace de travail partagé,
- Participer à la mise en œuvre progressive des pratiques de télétravail dans les organisations publiques et privées,
- Favoriser le développement économique local en retenant les actifs sur son territoire par la création d'une offre de services,
- Déployer l'animation de la commune avec un ancrage partenarial mixte privés/publics,
- Aider à la création d'entreprise en proposant un lieu accessible, flexible et modulable,
- Repenser nos façons de produire, consommer et vivre à la campagne.

Afin d'acter les modalités de fonctionnement, ainsi que notre volonté de développement de cet outil, il est proposé d'adopter la convention d'occupation proposée et les tarifs associés présentés ci-dessous :

Désignation	Tarif
½ journée	4€
Journée	8€
Semaine	35 €
Mois	130 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Valide** la création d'un Tiers lieu – espace de coworking au sein des locaux de la Mairie déléguée d'Aix-en-Othe,
- **Valide** la grille tarifaire ci-dessus proposée,
- **Valide** la Convention d'occupation de l'espace de coworking de la commune d'Aix-Villemaur-Pâlis,

Ressources humaines

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création des postes suivants :

- deux postes adjoint technique afin de pérenniser l'agent recruté sur les missions de mécanique et fauchage et celui sur le poste des espaces verts
- un poste adjoint administratif afin de pérenniser l'agent recruté sur les missions d'agent d'accueil
- un poste Rédacteur Territorial suite à la réussite du concours d'un agent administratif
- deux emplois saisonniers (Jobs d'été)
- un poste animateur LAEP

Informations diverses

➤ EPISOL – Locaux

Monsieur le Maire souhaite adresser le courrier suivant à Monsieur le Président de la Communauté de Communes :

Monsieur le Président,

Le conseil municipal d'Aix-Villemaur-Pâlis avait décidé lors de sa séance du 28 février 2017, par délibération n° 2017-009 dont copie est jointe, de céder à la Communauté de Communes la propriété dite DULOWSKI à l'euro symbolique aux fins de sa réhabilitation et ainsi permettre à l'Épicerie Solidaire de bénéficier d'une structure adaptée à son activité et remplissant les conditions autant réglementaires que sanitaires. Ce dossier avait été fléché par la Communauté de Communes lors de l'élaboration du contrat de ruralité et pouvait bénéficier d'un accompagnement financier à hauteur de 80 000 €.

Depuis 2020, les nouveaux conseillers communautaires de la commune d'Aix-Villemaur-Pâlis ont, à plusieurs reprises, rappelé la nécessité de faire aboutir ce projet de nouveaux locaux pour Episol. A ce jour, aucune réponse positive n'a été apportée à leur demande.

Aussi, par la présente, le conseil municipal d'Aix-Villemaur-Pâlis vous demande de soumettre ce dossier à l'avis du conseil communautaire pour son maintien ou son retrait et de me faire parvenir la délibération correspondante à la décision communautaire.

Les membres du conseil approuvent cette démarche.

➤ Accueil de réfugiés ukrainiens

Monsieur Gaurois demande si la commune souhaite accueillir des réfugiés compte tenu du contexte actuel. Madame Adam lui répond que quelques familles ont fait savoir qu'elles étaient en capacité d'accueillir des ukrainiens. Ces informations ont été transmises à la Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Monsieur Broquet informe le conseil municipal de la tenue d'une réunion ce jour à 18h avec les parents d'élèves sur l'éventuelle fermeture de classe à Pâlis

Le Maire,
Roland BROQUET

